

Ville de Bruxelles  
Mme G. SCHILLEBEECKX  
Département Urbanisme  
Plan et autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles

V/Réf : 1Y/04  
N/Réf. : GM/BXL  
Annexe :

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Boulevard d'Ypres. Rénovation de la façade et réaménagement des logements.

*Dossier traité par A.Duchatel.*

En réponse à votre lettre du 26 novembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 décembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur la rénovation de la façade, ainsi que le réaménagement complet des logements aux étages de l'immeuble sous rubrique. Il s'agit d'une réalisation de l'architecte E. De Boelpaep, conçue en 1935 pour l'entreprise « Gérard Koninckx Frères » en style Art déco. La CRMS attire l'attention de la Ville sur la qualité architecturale de l'immeuble et de son contexte urbain. En effet, elle estime que la protection du bâtiment en question, ainsi que certains bâtiments situés à proximité immédiat, mériterait d'être étudiée.

En ce qui concerne le projet, la CRMS formule des objections sur plusieurs options qui vont à l'encontre d'une mise en valeur du bâtiment existant.

#### **Façades**

- La CRMS attire l'attention de la Ville sur son avis du 11/09/2002 concernant le remplacement sans permis d'urbanisme de la très belle porte d'origine de l'entrepôt aux rez-de-chaussée. Elle constate qu'aucun effort n'a été effectué pour remettre cette porte en place ou pour proposer une nouvelle solution qui présente une qualité semblable, aussi bien sur le plan esthétique qu'au niveau de l'utilisation des matériaux.

- Le projet actuel prévoit le remplacement total des châssis existants par des nouveaux châssis en aluminium laqué. La CRMS ne souscrit pas à cette option. Elle demande de documenter les châssis d'origine et de les conserver/restaurer. Les éléments déjà modifiés devraient être remplacés par des modèles conformes à la situation d'origine.

- Les éléments décoratifs de la façade avant, à savoir l'inscription Gérard Koninckx Frères, les « grappes » qui couronnent les pilastres et l'horloge ne figurent ni sur la situation existante, ni sur la situation projetée. La CRMS insiste pour que ces éléments soient soigneusement conservés et, si nécessaires restaurés. Lors d'éventuels traitements de façade, ces il y aurait leu de bien les protéger in situ.

### **Intérieurs**

De manière générale, la Commission estime que la situation existante de l'intérieur est trop peu documentée ce qui ne permet pas de juger en détail des transformations proposées. Toutefois, elle constate que ces transformations sont très importantes et touchent à des éléments structurels du bâtiments (p.ex. un grand nombre de murs intérieurs seraient entièrement ou partiellement démolis). Elle demande donc de mieux documenter les aménagements existants et les éventuels éléments de décorations (moultures, lambris, revêtements de sol, etc ?). Si ces intérieurs présentent une valeur, elle demande d'adapter le projet afin de pouvoir les conserver aux maximum.

Elle demande également de documenter l'ascenseur existant qui serait démolit et remplacé par un nouvel ascenseur. Si l'emplacement du nouvel ascenseur paraît acceptable, la CRMS s'interroge sur l'intérêt de l'ascenseur existant et demande de le conserver si cela se justifie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

c.c. AATL - DMS  
AATL - DU